



Contre toutes les précarités : Rassemblements le 20 janvier 2011 12h - Préfecture de Bobigny 12h - Préfecture de Créteil 12h Faculté de Jussieu - Paris

**1 MILLION D'AGENTS NON TITULAIRES DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE :
L'ÉDUCATION NATIONALE EST LE PREMIER POURVOYEUR D'EMPLOIS PRÉCAIRES**

165.000 personnes en 2009/2010 dont

* **22.000 contractuel-les enseignant-es et CPE**, nommé-es dès la rentrée sur des postes vacants ou pour assurer le remplacement, en raison de la pénurie de personnels titulaires, souvent dans les ZEP ou les zones sensibles. Leurs conditions d'exercice et de rémunération, n'ont cessé de se dégrader. Les collègues contractuel-les ne sont jamais sûrs d'être renouvelé-es d'une année sur l'autre. Ils et elles ont même été plusieurs dizaines de milliers à être brutalement licencié-es en 2005/2006, après des années de bons et loyaux services dans l'Éducation nationale.

* **5700 vacataires**, payé-es à l'heure effective, embauché-es pour un maximum de 200 heures. Ce sont les véritables intérimaires de l'Éducation nationale tant au niveau administratif que de l'enseignement. Ils n'ont pas droit à des indemnités chômage.

* **55.000 CUI** (Contrat Unique d'Insertion) : obligé-es de travailler à mi-temps (26 heures par semaines) payé-es au SMIC horaire, percevant des salaires de misère rarement au dessus de 700 euros par mois.

Ils et elles, travaillent au côté des directeur/trices d'école, ou pour permettre aux élèves handicapé-es d'être scolarisé-es avec les autres enfants. Dans les collèges et les lycées ils et elles aident les documentalistes, ou complètent les personnels de vie scolaire, ils ou elles peuvent aussi assurer la maintenance des réseaux informatiques. Sous prétexte d'une insertion qui ne vient jamais puisque leur contrat est de 2 ans maximum, ils et elles sont payé-es au lance pierre. La fin du contrat est un drame pour ces personnes et un véritable gâchis pour le service public, qui se prive de l'expérience qu'ils ou elles acquièrent.

Il faut y ajouter les contractuel-les employé-es par les Conseils généraux et régionaux sur des postes d'agents techniques.

TOUTE CETTE PRÉCARITÉ FRAGILISE LE SYSTÈME ÉDUCATIF.

Et il en va de même dans l'ensemble de la fonction publique : 12% des agents de l'État, 16% de ceux des hôpitaux, 21% de ceux des collectivités territoriales. Et ces chiffres sont sous estimés puisqu'ils n'incluent pas les emplois aidés, les aides maternelles et les médecins hospitaliers.

LES NON TITULAIRES SONT PLUTÔT JEUNES ET LES FEMMES SONT MAJORITAIRES (57%)

Ils et elles sont soumis à l'arbitraire le plus complet au niveau des recrutements et des renouvellements de contrat, l'imposition de temps partiel et de contrats de plus en plus courts, à des fin de contrats injustifiées, des retards de paiement et des démarches complexes pour s'inscrire à Pôle emploi et toucher les indemnités de chômage. Des dizaines de milliers d'emplois aidés n'ont aucun accompagnement ni formation en contradiction avec la finalité annoncée de ce type de contrat.

À travail égal, les précaires sont moins payé-e-s, moins protégé-e-s, ont une moins bonne couverture sociale, sont les victimes privilégié-e-s des petits chefs... Elles et ils ont tôt tâté de la flexibilité. Cette exploitation se fait souvent au mépris de la législation du travail puisque ces personnels sont souvent embauché-e-s sur des postes "*liés à l'activité normale et permanente*". Évidemment, la précarité du travail entraîne une précarité du quotidien : peur du lendemain liée au renouvellement du contrat, stress lié à la surexploitation, difficultés de logement, de transport... Rajoutons que l'accès aux services médicaux et sociaux est de plus en plus problématique.

À L'OFFENSIVE ! AVEC LES NON TITULAIRES EXIGEONS

**Leur titularisation immédiate sans condition de concours ni de nationalité,
L'arrêt du recours à l'emploi précaire,
La garantie de réemploi et le maintien du salaire.**